

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2023

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Anne HIRTZIG, Olivier MEROU, Guy GALINIER, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU.

Absents excusés : Emmanuelle LION, Sonia DEFFRENNES.

Procurations : Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Sonia DEFFRENNES à Guy GALINIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PERCHERON.

Ouverture de la séance : 20h30

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'accord d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Travaux supplémentaires concernant la rénovation de la mairie
- Achat de petits matériels pour le service technique.

Ajouts acceptés à l'unanimité.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10/02/2022.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Vote des taux d'imposition 2023.

Les taux de l'année précédente sont maintenus, à savoir :

- 37,19 % pour la taxe foncière bâti,
- 79,22 % pour la taxe foncière non bâti,
- 14,42 % pour les logements vacants.

Vote à l'unanimité.

3/ Vote du compte de gestion 2022.

Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice puis visé et certifié par Monsieur le Maire.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

4/ Vote du compte administratif 2022.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et les décisions modificatives d'un même exercice.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2023

Monsieur le Maire donne la parole au doyen d'âge, Monsieur Michel PERCHERON, afin de présenter le compte administratif 2022 qui est conforme avec le compte de gestion en tenant compte de la différence d'un montant de 2 809,36 € correspondant à la recette reçue suite à la dissolution du SIVURS.

Le compte administratif peut se résumer comme suit :

- en section de fonctionnement un total de dépenses de 251 130,06 €
un total de recettes de 442 938,22 €
- en section d'investissement un total de dépenses de 130 637,00 €
un total de recettes de 95 282,28 €

Soit un total cumulé en dépenses de 381 767,06 € et en recettes de 538 220,50 €.

5/ Affectation du résultat 2022.

Excédent de fonctionnement : 191 808,16 € auquel s'ajoute le résultat de 2021 pour un total de 303 771,84 €. Il faut tenir compte d'un déficit cumulé d'investissement 2021-2022 d'un montant de 83 307,42 €.

Ce qui donne la somme de 220 464,42 € qui sera affectée au budget primitif 2023.

Vote à l'unanimité.

6/ Vote du budget primitif 2023.

Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 586 797,94 € et en investissement à 520 603,33 €.

Présents : 8
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 10
Vote pour : 10

Le budget primitif est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

7/ Travaux supplémentaires concernant la rénovation de la mairie.

Le lot n°1 : Gros Œuvres géré par l'entreprise DREUX doit faire l'objet d'un avenant suite à la découverte de dégâts sur le plancher existant.

Approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2023

8/ Achat de petits matériels pour le service technique.

Devis de Rural master pour l'achat de petits matériels pour le service technique et demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Approuvé à l'unanimité.

9/ Questions et informations diverses.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Serge BARTHES

